

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2472

13 septembre 2014

### SOMMAIRE

Aida Wedo S.A. ....	118628	Punta S.A. ....	118612
Aircraft Solutions Lux XX S.à r.l. ....	118634	Real Estate Laboratory S.P.F., société de gestion de patrimoine familial ....	118627
A.M.P. Grenailles S.A. ....	118630	responsAbility BOP Investments S.C.A. SI- CAR ....	118656
Amtek Luxembourg S.à r.l. ....	118646	Sapphire X S.à r.l. ....	118612
Anglo American Luxembourg ....	118656	Schräinerstudio Zender S.A. ....	118630
Anglo American Venezuela Holdings ...	118631	Sea Front Holding ....	118630
Anton S.A. ....	118655	Sellcom Luxembourg S.A. ....	118631
Artal Group S.A. ....	118656	SELP (Alpha Poland) S.à r.l. ....	118656
Axa World Funds ....	118612	Senior European Loan UK S.A. ....	118629
Axa World Funds ....	118612	Shire Luxembourg Finance S.à r.l. ....	118616
Banque Internationale à Luxembourg ...	118620	SimCorp Luxembourg S.A. ....	118629
Basic Holding S.A. ....	118611	Slate Investments S.à r.l. ....	118629
BC Bowling S.à r.l. ....	118626	SOGETI Luxembourg S.A. ....	118631
Bora ....	118629	Southfield S.à r.l. ....	118632
Britanny Investment ....	118610	Sunrise Real Estate S.A. ....	118610
Ektornet Latvia S.A. ....	118628	Swedbank Management Company S.A. ...	118628
Immeurope S.A. ....	118610	Sword Investments 1 S. à r.l. ....	118628
Intershipping S.A. ....	118622	Tele Columbus Management S.à r.l. ....	118626
Intershipping S.A. ....	118614	The Great Wall ....	118631
Intershipping S.A. ....	118624	Thermo Luxembourg S.à r.l. ....	118625
Kershipping S.A. ....	118614	Tintean ....	118628
Laboratoires Pharmaceutical S.A. ....	118611	Trea Life S.A. ....	118626
Lavo Capital Group ....	118626	Tremalux S.A. ....	118611
Ligudo Shipping S.A. ....	118624	Unplus S.à r.l. ....	118628
Lux Rep II S.à r.l. ....	118626	UPX International S.à r.l. ....	118629
Museal S.A. ....	118625	Varesa Management S.à.r.l. ....	118630
OCM Luxembourg Masonite Holdings S.à r.l. ....	118611	Vavasseur International Holdings S.à r.l. .....	118630
OCM Luxembourg OPPS VIIb Blocker S.à r.l. ....	118627	Versailles International S.à r.l. ....	118631
Peppers & Rogers Group S.à r.l. ....	118627	Viashipping S.A. ....	118622
PHM Holdco 14 S.à r.l. ....	118627	VRWAY Communication S.A. ....	118613
PMM Holding (Luxembourg) AG ....	118627		

**Britanny Investment, Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 22.404.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra extraordinairement le 2 octobre 2014 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2013.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2014142532/534/15.

---

**Sunrise Real Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R.C.S. Luxembourg B 137.758.

La première Assemblée Générale Statutaire convoquée pour le 2 mai 2014 à 16.00 heures n'ayant pu délibérer valablement sur la décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société, faute de quorum de présence, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

de SUNRISE REAL ESTATE S.A., Société Anonyme, 3, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 137.758, qui se tiendra le 17 octobre 2014 à 16.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2014142533/755/18.

---

**Immeurope S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.  
R.C.S. Luxembourg B 41.027.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

de IMMEUROPE S.A., Société Anonyme, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg N° B 41.027, qui se tiendra le lundi 6 octobre 2014 à 10.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 30 juin 2014 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Délibération et décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
- Nominations Statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2014142534/755/21.

---

**Laboratoires Pharmedical S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 8.201.

Messrs. shareholders are hereby convened to attend the

**STATUTORY GENERAL MEETING**

which is going to be held extraordinarily at the address of the registered office, on 2 October 2014 at 17.00 o'clock, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Submission of the annual accounts and of the reports of the board of directors and of the statutory auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at 31 December 2013.
3. Resolution to be taken according to article 100 of the law of 10 August 1915.
4. Discharge to the directors and to the statutory auditor.
5. Miscellaneous.

*The board of directors.*

Référence de publication: 2014142535/534/17.

---

**Basic Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 46.465.

The shareholders are hereby convened for a second time to attend the

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

which is going to be held at the registered office on 29 September 2014 at 3.00 p.m., before notary, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Decision to put the Company into liquidation.
2. Appointment of a liquidator and determination of its powers.

A first extraordinary general meeting having the same agenda was convened for the 25 August 2014 at 3.00 p.m. that was not able to validly deliberate on all the items of the agenda since not at least one half of the capital was represented.

This second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2014135288/534/17.

---

**OCM Luxembourg Masonite Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 146.899.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Référence de publication: 2014098539/10.

(140117514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

---

**Tremalux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, 5, rue de l'Avenir.  
R.C.S. Luxembourg B 105.592.

Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 09/07/2014.

Référence de publication: 2014098790/10.

(140117490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

---

**Punta S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 11.241.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le 22 septembre 2014 à 11:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2013
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2014137592/795/15.

---

**Axa World Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 63.116.

The board of directors of the Sicav hereby announces that the merger of the sub-fund "AXA World Funds - Money Market Euro" into the sub-fund "AXA World Funds - Euro Credit Short Duration" shall become effective on 24 October 2014.

Copies of the articles of incorporation, the prospectus, the key investor information documents of the absorbed and absorbing sub-funds, as well as the latest financial reports of the Sicav may be obtained upon request at the registered office of the Company or at the offices of the Registrar Agent.

Référence de publication: 2014142530/755/12.

---

**Axa World Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 63.116.

The board of directors of the Sicav hereby announces that the merger of the sub-fund "AXA World Funds - Emerging Markets Local Currency Bonds" into the sub-fund "AXA World Funds - Global Emerging Markets Bonds" shall become effective on 31 October 2014.

Copies of the articles of incorporation, the prospectus, the key investor information documents of the absorbed and absorbing sub-funds, as well as the latest financial reports of the Sicav may be obtained upon request at the registered office of the Company or at the offices of the Registrar Agent.

Référence de publication: 2014142531/755/12.

---

**Sapphire X S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 163.583.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement d'adresse de l'associé unique, et ce avec effet rétroactif au 9 décembre 2013:

Prins Bernhardplein 200, NL-1097JB Amsterdam, Pays-Bas

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014099408/15.

(140118346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

---

**VRWAY Communication S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R.C.S. Luxembourg B 132.690.

Les actionnaires de la société VRWAY COMMUNICATION S.A. sont convoqués à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le 29 septembre 2014 à 14.00 heures, au CERCLE MUNSTER, sis au 5/7 rue Munster à L-2160 Luxembourg, afin de discuter et délibérer sur les points suivants:

*Ordre du jour:***1. Insertion d'un capital autorisé et refonte de l'article 5 des statuts qui sera lu comme suit:**

5.1. Le capital social est fixé à quatorze millions quatre cent trente-cinq mille quatre cent quatre-vingt-six euros (EUR 14.435.486,00), divisé en quatorze millions quatre cent trente-cinq mille quatre cent quatre-vingt-six (14.435.486) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,00) chacune.

5.2. Le capital autorisé est de quatre millions neuf cent quatre-vingt-dix mille euros (EUR 4.990.000,00), pour le porter de son montant actuel de quatorze millions quatre cent trente-cinq mille quatre cent quatre-vingt-six euros (EUR 14.435.486,00) à dix-neuf millions quatre cent vingt-cinq mille quatre cent quatre-vingt-six euros (EUR 19.425.486,00), le cas échéant par la création et l'émission de quatre millions neuf cent quatre-vingt-dix mille (4.990.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,00) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes. L'augmentation de capital dans le cadre du capital autorisé se réalisera pour un montant maximum de quatre millions neuf cent quatre-vingt-dix mille euros (EUR 4.990.000,00) et ne pourra en aucun cas dépasser ce présent montant.

Le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans à compter de la date de publication des présentes au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles, à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles. Il est plus particulièrement autorisé à limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires anciens lors de l'émission des actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Cette autorisation peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui n'auraient pas été émises par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le premier paragraphe du présent article.

5.3. Le capital social pourra être ultérieurement augmenté ou réduit par résolution des actionnaires au cours d'une Assemblée Générale Extraordinaire se tenant par-devant notaire.

5.4. La Société pourra procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions déterminées par la Loi.

**2. Nominations statutaires.**

Ont le droit d'assister à l'Assemblée Générale dans le respect des dispositions de l'article 17.10 des statuts de la société, les détenteurs de droits de vote, autorisés par le certificat délivré par l'intermédiaire auprès duquel les actions sont détenues en conformité du régime de gestion des actions dématérialisées, ayant présenté au moins deux jours ouvrables avant la date fixée de l'Assemblée ledit certificat et informé la société conformément à la législation applicable.

Le capital social souscrit et libéré intégralement est de EUR 14.435.486,00 divisé en 14.435.486 actions ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 1,00 chacune. A la date de ce jour, la société détient, 54.000 actions propres.

En respect des lois applicables, les documents relatifs aux points portés à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale seront tenus au siège social de la société ainsi qu'auprès de la "Borsa Italiana S.p.A.". Ces documents seront également disponibles sur le site de la société à l'adresse [www.vrway.com](http://www.vrway.com) dans le délai prévu.

The VRWAY COMMUNICATION S.A. shareholders are called to the

**EXTRAORDINARY SHAREHOLDER'S MEETING**

which will be held on *September 29<sup>th</sup> 2014*, at 14.00, in the CERCLE MUNSTER located with 5/7 rue Munster in L-2160 Luxembourg, in order to discuss and deliberate with the following agenda:

*Agenda:*

**1. Insertion of an authorized capital and rewording of the article 5 of the Articles of Association, which shall be read as follows:**

5.1. The subscribed capital of the corporation is set at fourteen millions four hundred and thirty-five thousand four hundred and eighty-six euro (EUR 14,435,486.00) represented by fourteen millions four hundred and thirty-five thousand four hundred and eighty-six (14,435,486) shares with a par value of one euro (EUR 1.00) each.

5.2. The authorized share capital is set at four million nine hundred ninety thousand euro (EUR 4,990,000.00), to raise the current corporate share capital from fourteen million four hundred and thirty-five thousand four hundred and eighty-six euro (EUR 14,435,486.00) to nineteen million four hundred and twenty-five thousand four hundred and eighty-six euro (EUR 19,425,486.00), as the case may be by the creation and the issue of four million nine hundred ninety thousand (4,990,000) shares with a par value of one euro (EUR 1.00) each, with the same rights as those enjoyed by the shares extant. The capital increase within the authorized share capital shall be carried out for a maximum value of four million nine hundred ninety thousand euro (EUR 4,990,000.00) and shall in no case exceed this amount.

The board of directors is fully authorized and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares,

- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary shares against payment in cash or by contribution in kind.

Such authorization is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorized capital which at that time shall not have been issued by the board of directors.

As a consequence of such increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes.

5.3. The corporate share capital of the corporation may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, duly documented in notarial form.

5.4. The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

## 2. Statutory nominations.

Have the right to attend the General Meeting in compliance with the article 17.10 of the bylaws of the company, holders of voting rights, permitted by the certificate issued by the intermediary through which the shares are held in compliance with the management system of the dematerialized shares, submitting at least two working days before the date of the meeting and informed the company in accordance with the applicable law.

The capital subscribed and fully paid amounts to EUR 14,435,486.00 divided into 14,435,486 ordinary shares with a nominal value of EUR 1.00 each. Until today, the Company owns directly 54,000 shares.

In accordance with the applicable laws, the documents relating to the items mentioned in the agenda of the Shareholder's General Meeting will be kept at the registered office of the Company as well as by the "Borsa Italiana SpA". These documents will be also available in due time on the Company website at the following address: [www.vrway.com](http://www.vrway.com)

Référence de publication: 2014135886/94.

---

### **Intershipping S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: USD 5.000.000,00.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 66.764.

### **Kershipping S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: USD 41.062,60.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 104.071.

L'an deux mille quatorze,

Le vingt-neuf août,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

1) «INTERSHIPPING S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains, ayant un capital social de cinq millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (5.000.000,00 USD), constituée suivant acte reçu par le notaire Frank BADEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 8 octobre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 935 du 28 décembre 1998, dont les statuts

ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 mars 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1052 du 29 avril 2008, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 66.764 (ci-après la «Société Absorbante»),

dûment représentée aux fins des présentes par Monsieur Fabrice MAIRE, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée par voie de résolutions circulaires du conseil d'administration de la prédite société prises en date du 2 juillet 2014.

Ladite résolution, après avoir été paraphée "ne varietur", est restée annexée au projet commun de fusion reçu par le notaire instrumentaire en date du 7 juillet 2014, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 juillet 2014, Relation LAC/2014/32558.

2) «KERSHIPPING S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains, ayant un capital social de quarante-et-un mille soixante-deux virgule soixante dollars des Etats-Unis d'Amérique (41.062,60 USD), constituée suivant acte reçu par le notaire Blanche MOUTRIER, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 11 novembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 72 du 26 janvier 2005, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Blanche MOUTRIER, en date du 1<sup>er</sup> décembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 173 du 25 février 2005, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 104.071 (ci-après la «Société Absorbée»),

dûment représentée aux fins des présentes par Monsieur Fabrice MAIRE, préqualifié,

en vertu d'une procuration donnée par voie de résolutions circulaires du conseil d'administration de la prédite société prises en date du 2 juillet 2014.

Ladite résolution, après avoir été paraphée "ne varietur", est restée annexée audit projet commun de fusion reçu par le notaire instrumentaire en date du 7 juillet 2014.

La Société Absorbante et la Société Absorbée sont collectivement désignées les «Sociétés».

Les parties comparantes, représentées comme mentionné ci-dessus, ont requis le notaire soussigné de documenter les déclarations et constatations ci-après:

- qu'aux termes d'un projet commun de fusion établi sous forme d'acte authentique reçu par le notaire instrumentant en date du 7 juillet 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1944 du 25 juillet 2014 (ci-après le «Projet Commun de Fusion»), la Société Absorbante a projeté d'absorber la Société Absorbée, entraînant ainsi la dissolution sans liquidation de cette dernière, qui transférera à la Société Absorbante l'ensemble de ses actifs et passifs (ci-après la «Fusion»),

- qu'aucune approbation de la Fusion, ni par la Société Absorbée, ni par la Société Absorbante n'a été nécessaire, les conditions prescrites par l'article 279 de Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ayant été observées,

- qu'aucun actionnaire de la Société Absorbante et de la Société Absorbée n'a requis, pendant le délai d'un (1) mois suivant la publication dudit Projet Commun de Fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, la convocation d'une assemblée générale extraordinaire, afin de décider de l'approbation de la Fusion,

- que dès lors, conformément aux articles 273 et 274 de la Loi et sous réserve de la publication du présent acte au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations:

(i) la Fusion devient définitive et entraîne de plein droit la transmission universelle tant entre les Sociétés qu'à l'égard de tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée à la Société Absorbante;

(ii) que suite à la Fusion intervenue, la Société Absorbée cesse d'exister;

(iii) que suite encore à l'absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante, les trois cent dix (310) actions sans désignation de valeur nominale, constituant l'intégralité (100%) des actions représentant la totalité du capital social de la Société Absorbée et conférant le droit de vote de la Société Absorbée, seront annulées et que tous les livres et autres dossiers de cette dernière seront conservés pendant le délai légal de cinq (5) ans au siège social de la Société Absorbante,

(iv) que décharge est à donner aux membres du conseil d'administration, à l'administrateur-délégué et au commissaire de la Société Absorbée pour l'exercice respectif de leur mandat depuis la date de leur nomination jusqu'à celle en tête des présentes.

#### *Constatation*

Vu les informations fournies au notaire instrumentant, ce dernier constate que les conditions exigées par l'article 279 de la Loi ont été accomplies.

#### *Frais et dépenses*

La Société Absorbante supportera tous les frais, charges et dépenses relatifs au présent accord.

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société Absorbante en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à mille euros (EUR 1.000,00).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant des parties comparantes, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. MAIRE, E. SCHLESSER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 03 septembre 2014. Relation: LAC/2014/41012. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME,

Luxembourg, le 9 septembre 2014.

Référence de publication: 2014141556/87.

(140160618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2014.

**Shire Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 8.103.067,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 181.573.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-ninth day of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "Shire Luxembourg Finance S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée" incorporated under Luxembourg law, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B.181.573 (the "Company"), incorporated by a notarial deed enacted on 5 November 2013, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 3275 dated 24 December 2013 and lastly amended by a deed enacted by the undersigned notary on 24 April 2014, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 1914 dated 23 July 2014.

The meeting is presided by Mrs. Solange Wolter-Schieres, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the Meeting elects as scrutineer Mr Ludovic Gavatz, residing professionally in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder of the Company, Shire Ireland Finance Limited, a company incorporated under Irish law, having its registered office at 5, Riverwalk, Citywest Business Campus, Dublin 24, Ireland, acting through its Luxembourg branch, Shire Ireland Finance Limited, Luxembourg Branch, having its registered address at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, duly represented by Mrs Solange Wolter-Schieres, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, (the "Sole Shareholder" or the "Subscriber") and the number of shares held by it is shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. - As it appears from the attendance list, the 8,103,065 (eight million one hundred three thousand sixty-five) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

III. - The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Waiving of notice right;

2. Approval of the increase of the share capital of the Company by an amount of USD 2 (two United States Dollars) so as to increase it from its current amount of USD 8,103,065 (eight million one hundred three thousand sixty-five United States Dollars) to an amount of USD 8,103,067 (eight million one hundred three thousand sixty-seven United States Dollars) by the issuance of 2 (two) mandatory redeemable preferred shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, subject to the payment of a global share premium amounting to USD 46,835,448.46 (forty-six million eight hundred thirty-five thousand four hundred forty-eight United States Dollars and forty-six cents), to be allocated to the mandatory redeemable preferred share premium account of the Company, the whole to be fully paid up through a contribution in kind;

3. Subscription and payment by Shire Ireland Finance Limited, acting through Shire Ireland Finance Limited, Luxembourg Branch, of the new mandatory redeemable preferred shares by way of a contribution in kind;
4. New composition of the shareholding of the Company;
5. Approval of the subsequent amendment of the first paragraph of article eight of the articles of association of the Company pursuant to the above resolutions; and
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

*First resolution:*

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to notice of the extraordinary general meeting, which should have been sent to it prior to this meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers the extraordinary general meeting to be validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

*Second resolution:*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 2 (two United States Dollars) (the "Capital Increase") so as to raise it from its current amount of USD 8,103,065 (eight million one hundred three thousand sixty-five United States Dollars) to USD 8,103,067 (eight million one hundred three thousand sixty-seven United States Dollars) by the issuance of 2 (two) mandatory redeemable preferred shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each (the "MRPS"), as permitted by article eight of the articles of association of the Company, subject to the payment of a global share premium amounting to USD 46,835,448.46 (forty-six million eight hundred thirty-five thousand four hundred forty-eight United States Dollars and forty-six cents) (the "MRPS Premium"), to be allocated to the mandatory redeemable preferred share premium account of the Company (the "MRPS Premium Account"), the whole to be fully paid up through a contribution in kind (the "Contribution") of a claim held by the Sole Shareholder of an amount of USD 46,835,450.46 (forty-six million eight hundred thirty-five thousand four hundred fifty United States Dollars and forty-six cents) (the "Claim").

*Third resolution:*

It is resolved to accept the subscription and the payment for the MRPS and the MRPS Premium by the Sole Shareholder, through the Contribution of the Claim.

*Subscriber's Intervention - Subscription - Payment:*

Thereupon intervenes the Subscriber, here represented as stated above, which declares to subscribe for the MRPS, subject to the payment of the MRPS Premium, through the Contribution.

*Evaluation:*

The total value of the Contribution to be made by the Sole Shareholder to the Company amounts globally to USD 46,835,450.46 (forty-six million eight hundred thirty-five thousand four hundred fifty United States Dollars and forty-six cents) and will be allocated as follows:

- USD 2 (two United States Dollars) to the share capital; and
- USD 46,835,448.46 (forty-six million eight hundred thirty-five thousand four hundred forty-eight United States Dollars and forty-six cents) to the MRPS Premium Account.

This valuation has been approved by the managers of the Company, pursuant to a statement of contribution value dated 29 July 2014, whereby the managers of the Company acknowledge their responsibility as managers in the case of a capital increase. This statement of contribution value shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

*Fourth resolution:*

As a consequence of the foregoing statement and resolutions, the shareholding of the Company will be composed of: Shire Ireland Finance Limited acting through its Luxembourg branch, Shire Ireland Finance Limited, Luxembourg Branch, for (i) 8,103,059 (eight million one hundred three thousand fifty-nine) ordinary shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each and (ii) 8 (eight) MRPS with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.

*Fifth resolution:*

As a consequence of the foregoing statement and resolutions, it is resolved to amend the first paragraph of article eight of the Articles to be read as follows:

" **Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 8,103,067 (eight million one hundred three thousand sixty-seven United States Dollars) represented by 8,103,059 (eight million one hundred three thousand fifty-nine) ordinary shares

with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each (the “Ordinary Shares”) and 8 (eight) MRPS with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.”

#### Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this Deed have been estimated at about EUR 8,000.-

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

#### Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf juillet.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des associés de «Shire Luxembourg Finance S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181.573 (la «Société»), constituée suivant notarié en date du 5 novembre 2013, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3275, en date du 24 décembre 2013 et dernièrement modifié par un acte reçu le 24 avril 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1914, en date du 23 juillet 2014.

L'assemblée est présidée par Madame Solange Wolter-Schieres, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Ludovic Gavatz, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- L'associé unique de la Société, Shire Ireland Finance Limited, une société constituée selon le droit irlandais, ayant son siège social au 5, Riverwalk, Citywest Business Campus, Dublin 24, Irlande, agissant à travers sa succursale luxembourgeoise Shire Ireland Finance Limited, Luxembourg Branch, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg (l'«Associé Unique» ou le «Souscripteur»), dûment représentée par Madame Solange Wolter-Schieres, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé et le nombre de parts détenues décrit sur la liste de présence.

Cette liste de présence et ladite procuration, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeurent annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

II.- Il ressort de la liste de présence, que les 8.103.065 (huit millions cent trois mille soixante-cinq) parts sociales de 1 USD (un Dollar Américain) chacune représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, et dont l'Associé Unique déclare expressément avoir été dûment informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 2 USD (deux Dollars Américains) afin de le porter de son montant actuel de 8.103.065 USD (huit millions cent trois mille soixante-cinq Dollars Américains) à 8.103.067 USD (huit millions cent trois mille soixante-sept Dollars Américains) par l'émission de 2 actions préférentielles avec rachat obligatoire de la Société d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune, soumis au paiement d'une prime d'émission d'un montant de 46.835.448,46 USD (quarante-six millions huit cent trente-cinq mille quatre cent quarante-huit Dollars Américains et quarante-six centimes), devant être alloué au compte de prime d'émission d'actions préférentielles avec rachat obligatoire de la Société, l'ensemble devant être entièrement libéré par un apport en nature;

3. Souscription et paiement par Shire Ireland Finance Limited, agissant à travers Shire Ireland Finance Limited, Luxembourg Branch des nouvelles actions préférentielles avec rachat obligatoire de la Société au moyen d'un apport en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

5. Modification subséquente de l'article 8, paragraphe 1 des statuts de la Société en conséquence des résolutions qui précèdent; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

*Première résolution:*

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère être valablement convoqué à la présente assemblée générale extraordinaire et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. De plus il est décidé que toute la documentation présentée lors de la réunion a été mise à la disposition l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

*Deuxième résolution:*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 2 USD (deux Dollars Américains) (l'«Augmentation de Capital»), afin de le porter de son montant actuel de 8.103.065 USD (huit millions cent trois mille soixante-cinq Dollars américains) à 8.103.067 USD (huit millions cent trois mille soixante-sept Dollars Américains) par l'émission de 2 actions préférentielles avec rachat obligatoire d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune (les «APRO»), tel qu'autorisé par l'Article 8 des statuts de la Société, soumis au paiement d'une prime d'émission d'un montant de 46.835.448,46 USD (quarante-six millions huit cent trente-cinq mille quatre cent quarante-huit Dollars Américains et quarante-six centimes) (la «Prime d'Emission APRO»), devant être allouée au compte de prime d'émission des actions préférentielles avec rachat obligatoire de la Société (le «Compte de Prime APRO»), le tout devant être entièrement libéré par un apport en nature (l'«Apport») consistant en une créance détenue par l'Associé Unique d'un montant de 46.835.450,46 USD (quarante-six millions huit cent trente-cinq mille quatre cent cinquante Dollars Américains) (la «Créance»).

*Troisième résolution:*

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement des APRO et du Compte d'émission APRO par l'Associé Unique par l'Apport de la Créance.

*Intervention du Souscripteur - Souscription - Paiement*

Intervient alors le Souscripteur, ici représenté comme il est dit ci-avant, qui déclare souscrire aux APRO, moyennant le paiement de la Prime d'Emission APRO au moyen de l'Apport.

*Evaluation*

La valeur totale de l'Apport réalisé par l'Associé Unique à la Société s'élève à un montant global de 46.835.450,46 USD (quarante-six millions huit cent trente-cinq mille quatre cent cinquante Dollars Américains et quarante-six centimes) qui seront alloués comme suit:

- 2 USD (deux Dollars Américains) au capital social; et
- de 46.835.448,46 USD (quarante-six millions huit cent trente-cinq mille quatre cent quarante-huit Dollars Américains et quarante-six centimes) au Compte de Prime APRO;

Cette évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport en date du 29 Juillet 2014, dans laquelle les gérants reconnaissent leur responsabilité en tant que gérants en cas d'augmentation de capital. Cette déclaration sur la valeur de l'apport restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

*Quatrième résolution:*

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'actionnariat de la Société sera composée de:

Shire Ireland Finance Limited agissant à travers sa succursale luxembourgeoise Shire Ireland Finance Limited, Luxembourg Branch, avec (i) 8.103.059 (huit millions cent trois mille cinquante-neuf) actions ordinaire d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune et (ii) 8 (huit) APRO d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune.

*Cinquième résolution:*

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et l'Apport ayant été totalement réalisé, il est décidé de modifier l'article 8, paragraphe 1 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 8.103.067 USD (huit millions cent trois mille soixante-sept Dollars Américains), représenté par 8.103.059 (huit millions cent trois mille cinquante-neuf) actions ordinaires d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune (les «Actions Ordinaires») et 8 (huit) APRO d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune»

*Estimation des coûts*

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec l'augmentation de capital, ont été estimés à EUR 8.000,-.

Aucun autre point n'ayant été soulevé, l'assemblée a été ajournée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que, sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: S. WOLTER-SCHIERES, L. GAVATZ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 août 2014. Relation: LAC/2014/37052. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Releveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 4 septembre 2014.

Référence de publication: 2014139879/217.

(140158075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2014.

**Banque Internationale à Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 6.307.

Le présent avis est publié conformément à l'article 3(4) de la loi du 21 juillet 2012 relative au retrait obligatoire et au rachat obligatoire de titres de sociétés admis ou ayant été admis à la négociation sur un marché réglementé ou ayant fait l'objet d'une offre au public (ci-après «la Loi»).

Banque Internationale à Luxembourg, société anonyme, a reçu une notification de Precision Capital S.A. et de l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg conformément à la Loi et contenant l'information suivante:

**1. Identité de l'émetteur ou de l'émetteur sous-jacent de titres existants assortis de droits de vote:**

Banque Internationale à Luxembourg S.A. («BIL»), société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, Route d'Esch 69, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 6.307.

**2. Identité de l'actionnaire majoritaire:**

Precision Capital S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, Boulevard Roosevelt, 15, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.640.

Att.: Mr. George Nasra, CEO de Precision Capital S.A. (gnasra@precisioncapital.lu).

**3. Identité des personnes agissant de concert avec l'actionnaire majoritaire:**

L'État du Grand-Duché de Luxembourg, domicilié pour les besoins de la cause au Ministère des Finances à L-1352 Luxembourg, rue de la Congrégation, 3.

**4. Motif de la notification (cocher la ou les cases appropriées):**

le déclarant est un actionnaire majoritaire au 1<sup>er</sup> octobre 2012 (date d'entrée en vigueur de la Loi Retrait Rachat);

le déclarant devient un actionnaire majoritaire à la suite d'une opération;

le déclarant est un actionnaire majoritaire qui descend en dessous d'un des seuils indiqués à l'article 1(1) de la Loi Retrait Rachat;

le déclarant est un actionnaire majoritaire qui procède à une acquisition supplémentaire de titres de la société concernée.

**5. Date et description de l'opération qui a déclenché l'obligation de notification:**

Vente par un actionnaire minoritaire et acquisition par Precision Capital S.A., le 20 septembre 2013, d'un total de 20 actions au porteur, cette transaction ayant été clôturée le 10 juillet 2014.

Vente subséquente par Precision Capital S.A. et acquisition par l'État du Grand-Duché de Luxembourg d'un total de 2 actions au porteur de ces 20 actions, avec tradition des 2 actions au porteur le 10 septembre 2014.

**6. Modalités de détention des titres:**

Toutes les actions résultant de l'acquisition supplémentaire sont actuellement détenues de manière directe sous forme au porteur par Precision Capital S.A. (18 actions au porteur) et l'État du Grand-Duché de Luxembourg (2 actions au porteur).

## 7. Détails de la notification:

### A. Capital assorti du droit de vote

Indication du montant total du capital de la société pris comme base de calcul: 141.224.090.- EUR

Titres (identifiés par leur code ISIN, le registre nominatif ou d'autres critères d'identification)	Situation antérieure à l'opération qui a déclenché l'obligation de notification Montant du capital assorti de droits de vote (direct et indirect)	Situation postérieure à l'opération qui a déclenché l'obligation de notification		Pourcentage du capital assorti de droits de vote	
		Montant du capital assorti de droits de vote direct	Montant du capital assorti de droits de vote indirect	direct	indirect
<b>Titres nominatifs déjà détenus:</b> - Folios 103, 104 et 105 du registre des actionnaires de BIL.	141.111.180.- EUR au total	141.112.580.- EUR au total		99,92% au total, dont 89,93% pour Precision Capital	
<b>Titres au porteur nouvellement acquis:</b> - Liste des actions au porteur identifiées par leur numéro de certificat et leur ancien code ISIN en Annexe 1.	127.000.090.- EUR pour Precision Capital S.A. et 14.111.090.- EUR pour l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, soit équivalant en cumul à 99,92% du capital assorti de droits de vote, dont 89,93% pour Precision Capital S.A. et 9,99% pour l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg	127.001.350.- EUR pour Precision Capital S.A. et 14.111.230.- EUR pour l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg		S.A. et 9,99% pour l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg	
<b>TOTAL</b>	<b>141.111.180.- EUR</b>	<b>141.112.580.- EUR</b>		<b>99,92%</b>	

### B. Droits de vote

Indication du montant total des droits de vote de la société pris comme base de calcul: 2.017.487

Titres (identifiés par leur code ISIN, le registre nominatif ou d'autres critères d'identification)	Situation antérieure à la transaction ayant entraîné l'obligation de notification Nombre de droits de vote	Situation postérieure à la transaction ayant entraîné l'obligation de notification		Pourcentage de droits de vote	
		Nombre de droits de vote directs	Nombre de droits de vote indirects	directs	indirects
<b>Titres nominatifs déjà détenus:</b> - Folios 103, 104 et 105 du registre des actionnaires de BIL.	2.015.874 au total, dont 1.814.287 pour Precision Capital S.A. et 201.587 pour l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg	2.015.894 au total, dont 1.814.305 pour Precision Capital S.A. et 201.589 pour l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg		99,92% au total dont 89,93% pour Precision Capital S.A. et 9,99% pour l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg	
<b>Titres au porteur nouvellement acquis:</b> - Liste des actions au porteur identifiées par leur numéro de certificat et leur ancien code ISIN en Annexe 1.					
<b>TOTAL</b>	<b>2.015.874</b>	<b>2.015.894</b>		<b>99,92%</b>	

**8. Informations supplémentaires (le cas échéant): /**

Fait à Luxembourg, le 10 septembre 2014  
 Precision Capital S.A.  
 L'Etat du Grand-Duché de Luxembourg

**ANNEXE I**

**LISTE DES ACTIONS AU PORTEUR IDENTIFIEES PAR LEUR NUMERO DE CERTIFICAT  
 D'ACTION ET LEUR ANCIEN CODE ISIN**

**Numéro de certificat d'action et ancien code ISIN**

**Certificat représentatif d'1 action au porteur**

A076434	A076435
A076436	A076437
A076438	A076439
A076440	A076441
A076442	A076443
A076444	A076445
A076446	A076447
A076448	A076449
A076450	A076451
A076452	A076453

Code ISIN: LU0006040975

Banque Internationale à Luxembourg  
 société anonyme

Référence de publication: 2014141249/120.

---

**Intershipping S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: USD 5.000.000,00.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.  
 R.C.S. Luxembourg B 66.764.

**Viashipping S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: USD 50.000,00.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.  
 R.C.S. Luxembourg B 119.022.

L'an deux mille quatorze,

Le vingt-neuf août,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

1) «INTERSHIPPING S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains, ayant un capital social de cinq millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (5.000.000,00 USD), constituée suivant acte reçu par le notaire Frank BADEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 8 octobre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 935 du 28 décembre 1998, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 mars 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1052 du 29 avril 2008, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 66.764 (ci-après la «Société Absorbante»),

dûment représentée aux fins des présentes par Monsieur Fabrice MAIRE, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée par voie de résolutions circulaires du conseil d'administration de la prédite société prises en date du 2 juillet 2014.

Ladite résolution, après avoir été paraphée "ne varietur", est restée annexée au projet commun de fusion reçu par le notaire instrumentaire en date du 7 juillet 2014, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 juillet 2014, Relation LAC/2014/32559.

2) «VIASHIPPING S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains, ayant un capital social de cinquante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (50.000,00 USD), con-

stituée suivant acte reçu par le notaire Blanche MOUTRIER, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 5 septembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2042 du 31 octobre 2006, dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 119.022 (ci-après la «Société Absorbée»),

dûment représentée aux fins des présentes par Monsieur Fabrice MAIRE, préqualifié,

en vertu d'une procuration donnée par voie de résolutions circulaires du conseil d'administration de la prédite société prises en date du 2 juillet 2014.

Ladite résolution, après avoir été paraphée "ne varietur", est restée annexée audit projet commun de fusion reçu par le notaire instrumentaire en date du 7 juillet 2014.

La Société Absorbante et la Société Absorbée sont collectivement désignées les «Sociétés».

Les parties comparantes, représentées comme mentionné ci-dessus, ont requis le notaire soussigné de documenter les déclarations et constatations ci-après:

- qu'aux termes d'un projet commun de fusion établi sous forme d'acte authentique reçu par le notaire instrumentant en date du 7 juillet 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1944 du 25 juillet 2014 (ci-après le «Projet Commun de Fusion»), la Société Absorbante a projeté d'absorber la Société Absorbée, entraînant ainsi la dissolution sans liquidation de cette dernière, qui transférera à la Société Absorbante l'ensemble de ses actifs et passifs (ci-après la «Fusion»),

- qu'aucune approbation de la Fusion, ni par la Société Absorbée, ni par la Société Absorbante n'a été nécessaire, les conditions prescrites par l'article 279 de Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ayant été observées,

- qu'aucun actionnaire de la Société Absorbante et de la Société Absorbée n'a requis, pendant le délai d'un (1) mois suivant la publication dudit Projet Commun de Fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, la convocation d'une assemblée générale extraordinaire, afin de décider de l'approbation de la Fusion,

- que dès lors, conformément aux articles 273 et 274 de la Loi et sous réserve de la publication du présent acte au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations:

(i) la Fusion devient définitive et entraîne de plein droit la transmission universelle tant entre les Sociétés qu'à l'égard de tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée à la Société Absorbante;

(ii) que suite à la Fusion intervenue, la Société Absorbée cesse d'exister;

(iii) que suite encore à l'absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante, les cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (100,00 USD), constituant l'intégralité (100%) des actions représentant la totalité du capital social de la Société Absorbée et conférant le droit de vote de la Société Absorbée, seront annulées et que tous les livres et autres dossiers de cette dernière seront conservés pendant le délai légal de cinq (5) ans au siège social de la Société Absorbante,

(iv) que décharge est à donner aux membres du conseil d'administration, à l'administrateur-délégué et au commissaire de la Société Absorbée pour l'exercice respectif de leur mandat depuis la date de leur nomination jusqu'à celle en tête des présentes.

#### *Constatation*

Vu les informations fournies au notaire instrumentant, ce dernier constate que les conditions exigées par l'article 279 de la Loi ont été accomplies.

#### *Frais et dépenses*

La Société Absorbante supportera tous les frais, charges et dépenses relatifs au présent accord.

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société Absorbante en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à mille euros (EUR 1.000,00).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant des parties comparantes, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. MAIRE, E. SCHLESSER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 03 septembre 2014. Relation: LAC/2014/41013. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME,

Luxembourg, le 9 septembre 2014.

Référence de publication: 2014141557/85.

(140160618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2014.

**Intershipping S.A., Société Anonyme.****Capital social: USD 5.000.000,00.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.  
R.C.S. Luxembourg B 66.764.

**Ligudo Shipping S.A., Société Anonyme.****Capital social: USD 100.000,00.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.  
R.C.S. Luxembourg B 114.258.

L'an deux mille quatorze,

Le vingt-neuf août,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

1) «**INTERSHIPPING S.A.**», une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains, ayant un capital social de cinq millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (5.000.000,00 USD), constituée suivant acte reçu par le notaire Frank BADEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 8 octobre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 935 du 28 décembre 1998, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 mars 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1052 du 29 avril 2008, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 66.764 (ci-après la «**Société Absorbante**»),

dûment représentée aux fins des présentes par Monsieur Fabrice MAIRE, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée par voie de résolutions circulaires du conseil d'administration de la prédite société prises en date du 2 juillet 2014.

Ladite résolution, après avoir été paraphée "ne varietur", est restée annexée au projet commun de fusion reçu par le notaire instrumentaire en date du 7 juillet 2014, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 juillet 2014, Relation LAC/2014/32560.

2) «**LIGUDO SHIPPING S.A.**», une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains, ayant un capital social de cinquante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (50.000,00 USD), constituée originairement sous la forme d'une société de droit de la République de Panama dont le siège social statutaire et administratif a été transféré au Grand-Duché de Luxembourg suivant acte reçu par le notaire Blanche MOU-TRIER, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 7 février 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 932 du 12 mai 2006, dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 114.258 (ci-après la «**Société Absorbée**»),

dûment représentée aux fins des présentes par Monsieur Fabrice MAIRE, préqualifié,

en vertu d'une procuration donnée par voie de résolutions circulaires du conseil d'administration de la prédite société prises en date du 2 juillet 2014.

Ladite résolution, après avoir été paraphée "ne varietur", est restée annexée audit projet commun de fusion reçu par le notaire instrumentaire en date du 7 juillet 2014.

La Société Absorbante et la Société Absorbée sont collectivement désignées les «**Sociétés**».

Les parties comparantes, représentées comme mentionné ci-dessus, ont requis le notaire soussigné de documenter les déclarations et constatations ci-après:

- qu'aux termes d'un projet commun de fusion établi sous forme d'acte authentique reçu par le notaire instrumentant en date du 7 juillet 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1944 du 25 juillet 2014 (ci-après le «**Projet Commun de Fusion**»), la Société Absorbante a projeté d'absorber la Société Absorbée, entraînant ainsi la dissolution sans liquidation de cette dernière, qui transférera à la Société Absorbante l'ensemble de ses actifs et passifs (ci-après la «**Fusion**»),

- qu'aucune approbation de la Fusion, ni par la Société Absorbée, ni par la Société Absorbante n'a été nécessaire, les conditions prescrites par l'article 279 de Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «**Loi**»), ayant été observées,

- qu'aucun actionnaire de la Société Absorbante et de la Société Absorbée n'a requis, pendant le délai d'un (1) mois suivant la publication dudit Projet Commun de Fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, la convocation d'une assemblée générale extraordinaire, afin de décider de l'approbation de la Fusion,

- que dès lors, conformément aux articles 273 et 274 de la Loi et sous réserve de la publication du présent acte au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations:

(i) la Fusion devient définitive et entraîne de plein droit la transmission universelle tant entre les Sociétés qu'à l'égard de tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée à la Société Absorbante;

(ii) que suite à la Fusion intervenue, la Société Absorbée cesse d'exister;

(iii) que suite encore à l'absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante, les dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de dix dollars des Etats-Unis d'Amérique (10,00 USD) chacune, constituant l'intégralité (100%) des actions représentant la totalité du capital social de la Société Absorbée et conférant le droit de vote de la Société Absorbée, seront annulées et que tous les livres et autres dossiers de cette dernière seront conservés pendant le délai légal de cinq (5) ans au siège social de la Société Absorbante,

(iv) que décharge est à donner aux membres du conseil d'administration, à l'administrateur-délégué et au commissaire de la Société Absorbée pour l'exercice respectif de leur mandat depuis la date de leur nomination jusqu'à celle en tête des présentes.

#### *Constatation*

Vu les informations fournies au notaire instrumentant, ce dernier constate que les conditions exigées par l'article 279 de la Loi ont été accomplies.

#### *Frais et dépenses*

La Société Absorbante supportera tous les frais, charges et dépenses relatifs au présent accord.

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société Absorbante en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à mille euros (EUR 1.000,00).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant des parties comparantes, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. MAIRE, E. SCHLESSER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 03 septembre 2014. Relation: LAC/2014/41014. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.*

POUR COPIE CONFORME,

Luxembourg, le 9 septembre 2014.

Référence de publication: 2014141558/86.

(140160618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2014.

---

#### **Museal S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2543 Luxembourg, 28, rue du Dernier Sol.

R.C.S. Luxembourg B 66.413.

Il résulte d'une lettre adressée aux actionnaires de la société MUSEAL S.A. en date du 1<sup>er</sup> juillet 2014 que COMMISSAIRE AUX COMPTES S.A., avec siège social 44, rue Pasteur à L-4276 Esch-sur-Alzette, enregistrée au RCS Luxembourg sous le numéro B131.410, démissionne avec effet immédiat de son poste de commissaire aux comptes de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014098493/13.

(140117219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

---

#### **Thermo Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 85.263.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014098778/9.

(140117581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

---

**Lux Rep II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 167.523.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014098378/9.

(140117239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

---

**Lavo Capital Group, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.  
R.C.S. Luxembourg B 178.893.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014098389/9.

(140116785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

---

**Trea Life S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 183.789.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20.03.2014.

Paul DECKER

*Le Notaire*

Référence de publication: 2014098788/12.

(140117655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

---

**Tele Columbus Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 155.327.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2014.

Référence de publication: 2014098760/10.

(140117640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

---

**BC Bowling S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1899 Kockelscheuer, 20, route de Bettembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 53.208.

En date du 4 juillet 2014, a eu lieu la cession de parts sociales suivante:

- Monsieur Steve CLEMENT a cédé les 75 parts sociales qu'il détenait à Monsieur Robert BOUQUET

Au terme de cette cession de parts sociales, la répartition du capital de la société BC BOWLING S.à r.l. est la suivante:  
Monsieur Robert BOUQUET détient les 150 (cent cinquante) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014098985/14.

(140117685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

---

**OCM Luxembourg OPPS VIIb Blocker S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 139.576.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2014.

Référence de publication: 2014098545/10.

(140116995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

---

**Peppers & Rogers Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 156.515.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 Juin 2014.

Fabrice Rota

Manager A

Référence de publication: 2014098568/13.

(140116508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

---

**PHM Holdco 14 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 158.485.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014098600/10.

(140117679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

---

**Real Estate Laboratory S.P.F., société de gestion de patrimoine familial, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 139.825.

Le Bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014098643/11.

(140117605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

---

**PMM Holding (Luxembourg) AG, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 160.473.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2014.

Référence de publication: 2014098605/10.

(140117036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

---

**Unplus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 165.649.

Le bilan au 31 Décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014098796/10.

(140117267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

**Swedbank Management Company S.A., Société Anonyme,  
(anc. Ektomet Latvia S.A.).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 149.317.

Les comptes annuels de 2013 ont été clôturés au 31 Décembre 2013 et approuvés lors de l'assemblée ordinaire des actionnaires le 24 avril 2014 au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 9 juin 2014.

Référence de publication: 2014098686/11.

(140117661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

**Sword Investments 1 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 144.742.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 3 juillet 2014.

Référence de publication: 2014098688/10.

(140117575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

**Tintean, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 154.630.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*L'Organe de Gestion*

Référence de publication: 2014098780/11.

(140117485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

**Aida Wedo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 8, place Winston Churchill.  
R.C.S. Luxembourg B 166.589.

*Extrait de l'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires qui s'est tenue le 3 juillet 2014*

Monsieur Alexis Bourbon a démissionné de son poste d'administrateur de catégorie B.

Madame Céline Doyen, née à Huy (Belgique) le 24 juin 1972, résidant au 8 place Winston Churchill L-1340 Luxembourg, a été nommée au poste d'administrateur de catégorie B jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui aura lieu en 2018.  
Luxembourg, le 3 juillet 2014.

Référence de publication: 2014098894/12.

(140118191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

**Senior European Loan UK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 171.820.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Senior European Loan UK S.A.*  
Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2014098666/11.

(140117390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

---

**SimCorp Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 153.815.

Les comptes annuels au 01/01/2013 – 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014098672/10.

(140117048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

---

**Slate Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 142.390.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 8 juillet 2014.

Référence de publication: 2014098674/10.

(140117063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

---

**UPX International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 170.100.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2014098803/11.

(140117620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

---

**Bora, Société Anonyme.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 8, place Winston Churchill.  
R.C.S. Luxembourg B 172.443.

*Extrait de l'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires qui s'est tenue le 3 juillet 2014*

Monsieur Romain Yzerman a démissionné de son poste d'administrateur.

Madame Céline Doyen, née à Huy (Belgique) le 24 juin 1972, résidant au 8 place Winston Churchill L-1340 Luxembourg, a été nommée au poste d'administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui aura lieu en 2018.

Luxembourg, le 3 juillet 2014.

Référence de publication: 2014099000/12.

(140118192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

---

**Sea Front Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.  
R.C.S. Luxembourg B 170.757.

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2013 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2014098707/11.

(140117077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

---

**Schräinerstudio Zender S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9455 Fohren, 9, route de Diekirch.  
R.C.S. Luxembourg B 124.251.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2014098703/11.

(140117938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

---

**Vavasseur International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.103.224.400,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 87.611.

Les Comptes Annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2014.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2014098818/11.

(140117691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

---

**Varesa Management S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 156.012.

Le Bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014098817/10.

(140117762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

---

**A.M.P.G. S.A., A.M.P. Grenailles S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 50, rue de Beggen.  
R.C.S. Luxembourg B 35.568.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour A.M.P. GRENAILLES S.A. en abrégé A.M.P.G. S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014098886/11.

(140118426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

---

**Sellcom Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 36.887.

Les comptes annuels au 31 juillet 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2014.

*Pour SELLCOM LUXEMBOURG S.A.*

Référence de publication: 2014098711/11.

(140116841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

---

**SOGETI Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 42.610.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Yves de Beauregard  
CEO

Référence de publication: 2014098737/11.

(140116790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

---

**Versailles International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 171.802.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société  
Un mandataire*

Référence de publication: 2014098807/11.

(140117630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

---

**The Great Wall, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 183.141.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société  
Signature*

Référence de publication: 2014098762/11.

(140116605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

---

**Anglo American Venezuela Holdings, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Braganca.  
R.C.S. Luxembourg B 183.504.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2014.

Référence de publication: 2014098906/10.

(140118134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

---

**Southfield S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 160.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 115.464.

In the year two thousand and fourteen, on the twentieth day of June.

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster (Luxembourg)

There appeared:

Mr. Henri DA CRUZ, private employee, professionally residing in Junglinster acting as proxyholder of

Southfield Partners II, LP, a limited liability partnership incorporated under the laws of Delaware (United States of America), having its registered office at 53 Greenwich Avenue, 2<sup>nd</sup> Floor, Greenwich, CT 06830, United States of America (the Shareholder 1), here represented by virtue of a proxy dated June 19, 2014, and

Southfield Coinvest Holdings, LLC, a limited liability company, incorporated under the laws of Delaware (United States of America), having its seat at 53 Greenwich Avenue, 2<sup>nd</sup> Floor, Greenwich, CT 06830, United States of America (the Shareholder 2), here represented by virtue of a proxy dated June 19, 2014.

Said proxies, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder and the undersigned notary will remain attached to these minutes, and be submitted, together with this deed, to the registration formalities;

The Shareholder 1 and Shareholder 2 (being the Shareholders), acting as foresaid, representing the whole corporate capital of the Luxembourg société à responsabilité limitée “Southfield S.à r.l.”, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 115.464, with registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg (the Company) and incorporated under the laws of Luxembourg pursuant to a deed of Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary then residing in Luxembourg-Bonnevoie, dated April 7, 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C-N o 1167 of June 15, 2006 and whose articles of association have been modified for the last time pursuant to a deed of the same notary, dated April 13, 2006, published in the Memorial, Recueil des Sociétés et Associations, C-N N°1322 of July 8, 2006.

The Shareholders represented as foresaid requested the undersigned notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders resolve to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

*Second resolution*

The Shareholders resolve to appoint I.L.L Services S. à r.l., a limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B153.141, as liquidator (liquidateur) in relation to the liquidation of the Company (the Liquidator).

The Liquidator has the widest powers to do everything, which is required for the liquidation of the Company and the disposal of the assets of the Company under its sole signature.

*Third resolution*

The Shareholders resolve to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the Luxembourg act dated 10<sup>th</sup> August, 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Companies Act 1915, without the prior authorisation of the general meeting of Shareholders. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific operations or tasks to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Companies Act 1915.

*Fourth resolution*

The Shareholders resolve to instruct the Liquidator to execute at the best of its abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company and to pay the debts of the Company.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states hereby that at the request of the above appearing person(s), this notarial deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the same appearing person(s), and in the case of discrepancy between the English and French versions, the English version shall prevail.

Whereas this notarial deed was drawn up in Junglinster, on the date stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, the said person signed together with Us, the notary the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingtième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Luxembourg),

A comparu:

Mr. Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, agissant en sa qualité de mandataire pour Southfield Partners II, LP, un partnership constitué d'après les lois de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social au 53 Greenwich Avenue, 2<sup>nd</sup> Floor, Greenwich, CT 06830, Etats-Unis d'Amérique («l'Associé 1»), ici représenté en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, le 19 juin 2014, et

Southfield Coinvest Holdings, LLC, une société constituée d'après les lois de l'Etat du Delaware (Etat-Unis d'Amérique), ayant son siège social au 53 Greenwich Avenue, 2<sup>nd</sup> Floor, Greenwich, CT 06830, Etats-Unis d'Amérique («l'Associé 2»), ici représentée en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, le 19 juin 2014.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par le mandataire de l'associé 1 et l'associé 2 (l'Associé 1 et l'associé 2 formant («les Associés»)) et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement;

Lesquels Associés, agissant comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée «Southfield S.à r.l.», enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115464, avec siège social au 6, rue Eugène Ruppert (la Société), constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire alors de résidence à Luxembourg - Bonnevoie, en date du 7 avril 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C-N o 1167 du 15 juin 2006, et dont les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant acte reçu par le même notaire, en date du 13 avril 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C-N N°1322 du 8 juillet 2006.

Lesquels Associés, représentés comme ci-avant ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Associés décident de dissoudre et liquider volontairement la Société.

#### *Deuxième résolution*

Les Associés décident de nommer comme liquidateur la société I.L.L Services S. à r.l., une société à responsabilité limitée constituée d'après les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.141, (le Liquidateur), en relation avec la liquidation volontaire de la Société.

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir sous sa seule signature tout acte nécessaire pour la liquidation de la Société et la réalisation de son actif.

#### *Troisième résolution*

Les Associés décident d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et d'exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi de 1915, sans autorisation préalable d'une assemblée générale des Associés. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation aux Associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi de 1915.

#### *Quatrième résolution*

Les Associés décident de charger le Liquidateur de réaliser, au mieux et eu égard aux circonstances, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte notarié est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. Sur la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, ceux-ci ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 juin 2014. Relation GRE/2014/2565. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014098680/108.

(140116506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

**Aircraft Solutions Lux XX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 186.862.

In the year two thousand and fourteen, on the third day of July.

Before Maître Francis Kessler, notary established in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ACO II Investment Holding Company (Offshore) LLC, a limited liability company formed and existing under the laws of Anguilla, registered with the Registrar of Companies of Anguilla under number 3005386, and having its registered office at Michell House, AI - The Valley (the "Sole Shareholder");

represented here by Ms. Claudia Rouckert, notary clerk, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch sur Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy-holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of Aircraft Solutions Lux XX S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") organized and existing under the laws of Luxembourg, with its registered office at 5c, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 186.862.

II.- The 20,000 (twenty thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Waiving of notice right;
2. Amendment and restatement of the articles of incorporation of the Company;
3. Approval of the appointment of Mrs. Virginia Strelen as independent manager of the Company; and
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

*First resolution:*

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges having been sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow to carefully examine each document.

*Second resolution:*

the Sole Shareholder resolves to restate the articles of incorporation of the Company as follows:

**Name - Object - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company (the "Company"), governed by the present articles of association (the "Articles") and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law dated 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended in particular by the laws respectively dated 18 September 1933 and 28 December 1992 on "sociétés à responsabilité limitée" (the "Commercial Companies Law").

**Art. 2.** The Company's name is "Aircraft Solutions Lux XX S.à r.l.".

**Art. 3.** The Company's purpose is:

(1) To take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies and enterprises relating to Aircraft Business;

(2) To acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit in connection with the activities described in this Article 3, including but not limited to the performance of Aircraft Business;

(3) Generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;

(4) To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions in connection with the activities described in this Article 3;

(5) To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company (the "Affiliates") any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even in favor of a third-party of the Affiliates);

(6) To borrow and raise money from its Affiliates in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; and

(7) Generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.

**Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

### Capital - Shares

**Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars), represented by 20,000 (twenty thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

**Art. 9.** Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

**Art. 10.** The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred "inter vivos" to non-shareholders unless shareholders representing at least three quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting. In case of a sole shareholder or in case of concomitant transfer of all the issued and outstanding shares of the Company, such agreement will however not be applicable.

Furthermore, the provisions of Articles 189 and 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

**Art. 11.** The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder (if any) in the proportion of the capital represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

### Management

**Art. 12.** The Company shall be managed by a board of managers consisting of 3 (three) managers, of whom 1 (one) manager shall at all times be an Independent Manager. The managers need not be shareholders of the Company.

The managers shall be appointed, and her/his/its/their remuneration (if any) determined, by a resolution of the general meeting of shareholders, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the managers (if any) can be modified in the same conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and “ad nutum”, remove and replace any manager. The position of Independent Manager shall immediately become vacant, and the shareholder shall promptly replace such manager with a new Independent Manager, if the person then holding such position ceases to meet the qualifications of an Independent Manager as set forth in the definition thereof.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

In dealing with third parties, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s object, provided the terms of these Articles shall be complied with.

The Company shall be bound by the joint signature of any two managers.

The board of managers, may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company. The board of managers, will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/her/its/their agency. However, no such sub-delegation shall be permitted with respect to any Consent Matter, unless at least one of such agents making any determination with respect to such matters is a person meeting the qualifications set forth in the definition of Independent Manager having familiarity with the agreements which the Company has entered into.

The decisions of the board of managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a pro tempore chairman to be a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by anyone manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting. Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted. Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, e-mail or other electronic means or by any other suitable communication means. The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, e-mail or other electronic means or by any other suitable communication means, of each manager. The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented. No separate notice is required for meetings held at time and place specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or e-mail or other electronic means another manager as his/her/its proxy, provided that no manager may be a proxy for the Independent Managers unless such manager meets (at such time) the qualifications set forth in the definition of Independent Managers. A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented, provided in case a Consent Matter shall be transacted by the board of managers, the Independent Manager shall always be present or represented.

Decisions of the board of managers are adopted by the majority of the managers affirming their approval thereof, provided in case a Consent Matter shall be transacted by the board of managers, such Consent Matter shall only be adopted if all of the managers, including the Independent Manager, affirm their approval thereof.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman, or the chairman pro tempore (as the case may be), provided in case a Consent Matter has been transacted by the board of managers, the Independent Manager or its proxy holder shall additionally sign such minutes. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by any two managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting. In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content. Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, e-mail or other electronic means, or any other suitable telecommunication means.

The capital terms mentioned above shall have the following meaning:

Aircraft Business	means companies and enterprises relating to the acquisition, owning, holding, converting, maintaining, modifying, managing, operating, leasing, re-leasing, selling or otherwise disposing of aircraft, aircraft engines, aircraft or aircraft engine parts, and all incidental activities and to take participations and interests, in any form whatsoever, directly or indirectly in any entity that engages in any such business activities.
Consent Matter	means any decision taken by the Company (including in its capacity as holder of shares, membership interests, beneficial interests or other equity interests in any subsidiary of the Company) in relation to any of the following matters: the winding up of the Company for bankruptcy or otherwise; the application by the Company for the benefit of a controlled management, moratorium of payments and composition procedures; the winding-up or liquidation of any subsidiary of the Company, whether solvent or insolvent (including any arrangement, adjustment, protection, relief or composition of its debts under any law relating to bankruptcy, insolvency or reorganization or relief of debtors, or seeking the entry of an order for relief or the appointment of a receiver, trustee or other similar official for it or for any substantial part of its property, in any jurisdiction); any increase, decrease or reclassification of the share capital of any subsidiary of the Company or issue of shares, membership interests, beneficial interests or other equity interests by any subsidiary of the Company; any proposal to the general meeting of shareholders, or of the sole shareholder (as the case may be) of the Company to amend these Articles; any amendment of the organizational documents of any subsidiary of the Company, as holder of any shares, membership interests, beneficial interests or other equity interests of any subsidiary of the Company; the transfer of any shares, membership interests, beneficial interests or other equity interests in any subsidiary of the Company; any disposal by the Company or any of its subsidiaries of all or substantially all of its assets; and any business activity other than as described in Article 3 of these Articles or any business activity by the Company or any of its subsidiaries other than as described in Section 5.02 (e) of the Trust Indentures dated on or about 14 February 2014 (each, an "Indenture"), among CLSec Holdings 1 Limited, CLSec Holdings 2 LLC, CLSec Holdings 3 LLC, Phoenix American Financial Services, Inc., as managing agent, Wells Fargo Bank, N.A., as trustee and facility agent and Goldman Sachs Bank USA, as liquidity facility provider, pursuant to which CLSec Holdings 1 Limited has issued notes.
Independent Manager	means a person with requisite knowledge of the aviation industry and experience in business and finance that is not at the time of his or her appointment or at any time when such person is servicing as an Independent Manager, and has not been for a period of 5 (five) years prior to such appointment (i) an employee, creditor, supplier, manager, contractor, officer or director of any Transferor, Castlelake, L.P., any Investor or any Affiliate of any such persons, or a spouse of, or person related to (but not more remotely than first cousins) a person described in this clause (i), (ii) the beneficial holder (directly or indirectly) of any equity interests (excluding de minimis ownership interests) of any Transferor, Castlelake, L.P., any Investor, any holder of any direct or indirect beneficial interest in any Investor or any Affiliate of any such persons, (iii) a person who Controls (whether directly, indirectly or otherwise) any Transferor, Castlelake, L.P., any Investor, any holder of any direct or indirect beneficial interest in any Investor or any Affiliate of any such persons or an employee, officer, director or manager of any such persons or (iv) a person who Controls (whether directly, indirectly or otherwise) any creditor, supplier

or contractor of any Transferor, Castlelake, L.P., any Investor, any holder of any direct or indirect beneficial interest in any Investor or any Affiliate of any such persons, or an employee, officer, director or manager of any such persons. The terms “Affiliate”, “Control”, “Transferor” and “Investor” shall have the meaning set forth in the Indenture.

**Art. 13.** Any manager does not contract in his/her/its function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him/her/it in the name of the Company; as a representative of the Company, he/she/it is only responsible for the execution of his/her/its mandate.

The Company shall not, and the Company shall not permit any of its subsidiaries to, employ or maintain any employees other than as required by any provisions of local law; provided that the managers of the Company and any trustee, director or manager of any of the Company’s subsidiaries (or any person serving on any committee appointed by such) shall not be deemed to be employees.

### General meetings of shareholders

**Art. 14.** In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than 25 (twenty-five). In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, e-mail or other electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case 1 (one) general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within 6 (six) months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

**Art. 15.** General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, failing which by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting. All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, e-mail or other electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company. If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

### Sole Shareholder

**Art. 16.** A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders in accordance with the Law. Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

### Financial year - Balance sheet

**Art. 17.** The Company’s financial year begins on 1 January and closes on 31 December.

**Art. 18.** Each year, as of 31 December, the board of managers will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders, of the sole shareholder (as the case may be) together with the balance sheet.

**Art. 19.** Each shareholder may inspect at the registered office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders’ number exceeds 25 (twenty-five), such inspection shall be permitted only during the 15 (fifteen) days preceding the annual general meeting of shareholders.

### Supervision of the company

**Art. 20.** If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (“commissaires”), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of Article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register, as amended from time to time, are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (“réviseurs d’entreprises agréés”) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the qualified auditors registered in the Financial Sector Supervisory Commission (“Commission de Surveillance du Secteur Financier”)’s public register.”

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditors may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

### Dividend - Reserves

**Art. 21.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year 5% (five percent) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 22.** Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

### Winding-up - Liquidation

**Art. 23.** The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

**Art. 24.** The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

### Applicable law

**Art. 25.** Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Third resolution:*

The Sole Shareholder resolves to appoint as independent manager of the Company with immediate effect:

Mrs. Virginia Strelen, born in Bergish Gladbach, Germany on 30 May 1977 residing at 15 rue Edward Steichen, 4<sup>th</sup> Floor, L-2450 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, as independent manager of the Company.

The independent manager shall serve for an undetermined duration. Mrs. Virginia Strelen has accepted through a letter of acceptance its mandate for an undetermined duration.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, this deed has been signed in Esch-sur-Alzette, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the latter signed with us, the notary, the present original deed.

### Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le troisième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

ACO II Investment Holding Company (Offshore) LLC, une limited liability company constituée et existant sous la loi d'Anguilla, enregistrée au Registre des Sociétés d'Anguilla sous le numéro 3005386, et ayant son siège social sis à Michell House, AI - The Valley ("Associé Unique");

ici dûment représentée par Madame Claudia Rouckert, clerc de notaire, avec adresse professionnelle sise au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La partie comparante est l'associé unique de Aircraft Solutions Lux XX S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 5c, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186.862 (la «Société»).

II.- Les 20.000 (vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont l'Associé Unique reconnaît avoir été dûment préalablement informé.

III- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Modification et refonte des statuts de la Société;
3. Approbation de la nomination de Mme Virginia Strelen en qualité de gérant indépendant de la Société; et
4. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

#### *Première résolution:*

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant pour lui permettre un examen attentif de chaque document.

#### *Deuxième résolution:*

L'Associé Unique décide de refondre les statuts de la Société, ainsi qu'il suit:

### **Dénomination - Objet - Siège - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents statuts (les «Statuts») et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et celle du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»).

**Art. 2.** La dénomination de la société est "Aircraft Solutions Lux XX S.à r.l.".

**Art. 3.** L'objet de la Société est:

- (1) De prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, relatives aux Entreprises Aériennes;
- (2) D'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile en relation avec les activités décrites à l'Article 3, y compris sans limitation la réalisation d'Entreprise Aérienne;
- (3) De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant;

(4) De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres en relation avec les activités décrites à l'Article 3;

(5) D'octroyer à toute société holding, filiale, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou à toute société appartenant au même groupe de sociétés (les «Affiliées»), tous concours, prêts, avances ou garanties (dans ce dernier cas, même en faveur d'un tiers-prêteur des Affiliées);

(6) D'emprunter ou de lever des fonds des Affiliées de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; et

(7) De manière générale, de faire toute chose que la Société juge circonstanciel ou favorable à la réalisation des objets ci-dessus décrits ou à l'un quelconque d'entre eux.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** La Société a son siège social établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises par la Loi.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, la suspension des droits civils, la faillite ou l'insolvabilité d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration de la Société. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées des associés ou de l'associé unique (selon le cas).

### Capital social - Parts sociales

**Art. 8.** Le capital social est fixé à 20.000 USD (vingt mille dollars américains), représenté par 20.000 (vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune.

Le montant du capital social de la Société peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas), adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

**Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé a un droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales "inter vivos" à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Dans le cas d'un associé unique ou en cas de transfert concomitant de toutes les parts sociales émises et en circulation de la Société, un tel accord ne sera toutefois pas applicable.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

**Art. 11.** La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé par une résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) par décision adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts, à condition qu'un tel rachat ait été proposé à chaque associé de même catégorie en proportion de sa participation dans le capital social ou de la catégorie de parts sociales concernée, représentée par ses parts sociales.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et de toutes sommes issues

des réserves disponibles à cet effet, et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

### Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par un conseil de gérance composé de 3 (trois) gérant(s), dont 1 (un) gérant doit être à tout moment un Gérant Indépendant. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés de la Société.

Les gérants (sont nommés, et leur rémunération (le cas échéant) est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération des gérants (le cas échéant) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

L'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) peut, «ad nutum» et à tout moment, révoquer ou remplacer tout gérant. La fonction de Gérant Indépendant devient immédiatement vacante, et l'associé doit remplacer rapidement le gérant par un nouveau Gérant Indépendant, si la personne tenant cette fonction cesse de remplir les conditions d'un Gérant Indépendant tel que défini.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et toutes opérations en relation avec l'objet social de la Société dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants.

Le conseil de gérance, peut, à tout moment, sous déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires(s) «ad hoc» qui n'est pas/ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le conseil de gérance détermine les pouvoirs, les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de cet/ces mandataire(s), la durée de son/leur mandat ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat. Cependant, aucune sous-délégation n'est autorisée à l'égard de toute Décision Réservee, sauf si au moins l'un de ces mandataires devant prendre une décision à l'égard de ces questions est une personne réunissant les conditions énoncées dans la définition du Gérant Indépendant et a connaissance des transactions que la société a conclu.

Les décisions du conseil de gérance sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui en cas d'égalité de voix, aura un vote prépondérant. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance sera présidé par un pro tempore gérant présent et nommé à cette fonction. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation donnée par tout gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 (deux) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance. Toute convocation devra spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre. Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié. Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié. La réunion du conseil de gérance se tiendra valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou dûment représentés. Une convocation spécifique n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance qui se tiendront à l'heure et au lieu précisés dans d'une précédente résolution du conseil de gérance.

Tout gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter en tant que son/sa mandataire, pour autant qu'aucun gérant ne peut être mandataire du Gérant Indépendant à moins que ce gérant ne réponde (à ce moment là) aux qualifications énoncées dans la définition de Gérant Indépendant. Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Les gérants peuvent assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer simultanément. Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si la majorité des gérants y est présente ou représentée, prévu dans le cas où une Décision Réservee doit être traitée par le conseil de gérance, le Gérant Indépendant doit toujours être présent ou représenté.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants participant au conseil ou y étant représentés, prévu dans le cas où une Décision Réservee doit être traitée par le conseil de gérance, une telle Décision Réservee ne doit être adoptée que si tous les gérants, y compris le Gérant Indépendant, affirment leur approbation.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites dans un procès-verbal, qui est signé par le président ou le président pro tempore (le cas échéant), prévu dans le cas où une Décision Réservee a été traitée par le conseil de gérance, le Gérant Indépendant ou son mandataire doit signer en outre ce procès-verbal. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par deux gérants.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en assemblée. Dans de tels cas, les résolutions écrites peuvent soit être documentées dans un seul et même document, soit dans plusieurs documents ayant le même contenu. Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire, télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

Les termes en majuscule mentionnés ci-dessus ont la signification suivante:

Entreprise Aérienne	désigne les sociétés et les entreprises liées à l'acquisition, la possession, la conversion, la détention, le maintien, la modification, la gestion, l'exploitation, la location, relocation, la vente ou l'aliénation de toute autre manière d'aéronefs, de moteurs d'avion, d'avions ou des parties de moteurs d'avions, et toutes activités accessoires, et la prise de participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, directement ou indirectement, de quelque entité qui se livre à de telles activités.
Décision Réservee	désigne toute décision prise par la Société (y compris en sa qualité de détenteur d'actions, des intérêts de membre, des droits de bénéficiaire ou d'autres titres de participation dans une filiale de la Société) en relation avec l'une des questions suivantes: la liquidation de la Société en cas de faillite ou pour une autre raison; la demande par la Société au profit d'une gestion contrôlée, moratoire des paiements et procédure de composition; la dissolution ou liquidation d'une filiale de la Société, qu'elle soit solvable ou insolvable (y compris tout arrangement, ajustement, protection, assistance ou composition de ses dettes en vertu d'une loi relative à la faillite, l'insolvabilité ou de réorganisation ou de protection des débiteurs, ou toute saisine pour obtenir une ordonnance d'aide ou la nomination d'un curateur, fiduciaire ou autre représentant occupant des fonctions semblables pour elle ou pour une partie importante de ses biens, sur quelque territoire que ce soit); toute augmentation, diminution ou reclassement du capital d'une filiale de la Société ou l'émission d'actions, les intérêts des membres, des droits de bénéficiaire ou d'autres titres de participation par une filiale de la Société; toute proposition à l'assemblée générale des associés, ou de l'associé unique (selon le cas) de la Société à modifier les statuts; toute modification des documents constitutifs d'une filiale de la Société, en tant que détenteur des actions, les intérêts des membres, des droits de bénéficiaire ou d'autres titres de participation d'une filiale de la Société; le transfert d'actions, les intérêts des membres, des droits de bénéficiaire ou d'autres titres de capital dans une filiale de la Société; toute cession par la Société ou une de ses filiales de la totalité ou la quasi-totalité de ses actifs; et toute activité autre que celles décrites à l'Article 3 de ces Statuts ou de toute activité par la Société ou une de ses filiales autres que celles décrites au paragraphe 5.02 (e) des actes de fiducie daté du 14 février 2014 (chacune, une "Contrat d'Emission"), entre CLSec Holdings 1 Limited, CLSec Holdings 2 LLC, CLSec Holdings 3 LLC, Phoenix American Financial Services, Inc., au en qualité de gestionnaire, Wells Fargo Bank, N.A., en qualité de fiduciaire au contrat de prêt et Goldman Sachs Bank USA, en tant que fournisseur de facilité de liquidité, aux termes de laquelle CLSec Holdings 1 Limited a émis des titres de dette.
Gérant Indépendant	désigne une personne disposant des connaissances requises de l'industrie de l'aviation et de l'expérience dans les affaires et la finance qui n'est pas au moment de sa nomination, ou à tout moment lorsque cette personne sert en tant que Gérant Indépendant, et n'a pas été pendant une période de 5 (cinq) ans avant cette nomination (i) un employé, un créancier, prestataire, gérant, sous-traitant, dirigeant ou administrateur d'un Cédant, Castlflake, LP, un Investisseur ou une Affiliée de ces personnes, ou un conjoint, ou personne liée à (mais pas d'un degré plus éloigné que cousins germains) une personne visée au point (i), (ii) le bénéficiaire (directement ou indirectement) de t titres de capital (à l'exclusion de participations de minimis) d'un Cédant, Castlflake, LP, un Investisseur, un détenteur d'un intérêt bénéficiaire direct ou indirect dans un investisseur ou d'une Affiliée de chacune de ces personnes, (iii) une personne qui Contrôle (directement, indirectement ou autrement) un Cédant, Castlflake, LP, un Investisseur, un titulaire d'un intérêt bénéficiaire direct ou indirect dans un Investisseur ou dans une Affiliée de ces personnes ou un employé,

dirigeant, administrateur ou gérant de ces personnes ou (iv) une personne qui Contrôle (directement, indirectement ou autre) tout créancier, fournisseur ou entrepreneur de tout Cédant, Castlake, LP, un Investisseur, un intérêt bénéficiaire direct ou indirect dans un Investisseur ou dans une Affiliée de chacune de ces personnes, ou un employé, dirigeant, administrateur ou gérant de ces personnes. Les termes "Affiliée", "Contrôle", "Cédant" et "Investisseurs" ont le sens défini dans les Contrats d'Emission.

**Art. 13.** Les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle pour les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simple mandataire de la Société, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société ne doit pas employer ou maintenir des employés autres que ceux imposés par les dispositions de la loi locale, ni autoriser une de ses filiales à le faire; étant entendu que le gérant de la Société, ainsi que tout curateur, administrateur ou gérant de l'une des filiales de la Société (ou toute personne siégeant à un comité nommé par une filiale) ne sont pas considérés comme employés.

### Assemblée générale des associés

**Art. 14.** En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à 25 (vingt-cinq). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les 6 (six) mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés peut se tenir au Grand-Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

**Art. 15.** Les assemblées générales des associés sont convoquées et des résolutions écrites d'associés sont proposées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite convoquant une assemblée générale et indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée. Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles sont prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou sur première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée, et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société.

### Associé Unique

**Art. 16.** Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi. Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats concluent entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

### Exercice social - Comptes annuels

**Art. 17.** L'exercice social commence 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 18.** Chaque année, au 31 décembre, le conseil de gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du (des) gérant(s), du (des) commissaire(s) (s'il en existe) et du (des) associé(s) envers la société.

Dans le même temps, le conseil de gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique (selon le cas) avec le bilan.

**Art. 19.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), une telle communication ne sera autorisée que pendant les 15 (quinze) jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

### Surveillance de la société

**Art. 20.** Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire aux comptes sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant sa nomination se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période, et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) aux comptes pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle des associés se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'Article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, tel que modifié à tout moment, seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) nommés par l'assemblée générale des associées ou l'associé unique (selon le cas), parmi les membres inscrits au registre public des réviseurs d'entreprises agréés tenu par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

### Dividendes - Réserves

**Art. 21.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, 5% (cinq pour cent) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil d'un dixième.

L'assemblée des associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peut décider à tout moment que l'excédent sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

**Art. 22.** Nonobstant les dispositions de l'article précédent, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 23.** L'assemblée générale des associés, selon les conditions requises pour la modification des Statuts, ou l'associé unique (selon le cas), peut décider de la dissolution et la liquidation de la Société.

**Art. 24.** L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés détenant trois-quarts du capital social devra désigner un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, et déterminer la méthode de liquidation, les pouvoirs du ou des liquidateurs et leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata des parts sociales qu'ils détiennent.

### Loi applicable

**Art. 25.** Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

#### *Troisième résolution:*

L'Associé Unique décide de nommer en tant que gérant indépendant de la Société avec effet immédiat:

Madame Virginia Strelen, née à Bergisch Gladbach, Allemagne le 30 mai 1977 résidant à 15 rue Edward Steichen, 4<sup>ème</sup> Etage, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché of Luxembourg, en tant que gérant indépendant de la Société.

Le gérant indépendant sera nommé pour une durée indéterminée. Mme Virginie Strelen a accepté par une lettre d'acceptation son mandat pour une durée indéterminée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la personne comparante mentionnée ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, rédigé et passé à Esch-sur-Alzette, à la date figurant en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire du comparant, ledit mandataire a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 juillet 2014. Relation: EAC/2014/9382. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014098895/674.

(140117886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

**Amtex Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 188.443.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth of June.

Before Us Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

D.Law, a private limited liability company incorporated pursuant to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered address at Aerogolf Bloc A, 1, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 166 269, here represented by Ms. Peggy Simon, with professional address at 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on June 27, 2014.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the company appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing company, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

**Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration**

**Art. 1. Form.** There is formed a private limited liability company (hereafter the "Company"), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10<sup>th</sup> 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

The Company is initially composed of one sole shareholder, subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

**Art. 2. Object.** The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and any other securities, including without limitation bonds, debentures, certificates of deposit, trust units, any other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form, except for borrowing from the public. It may issue notes, bonds, debentures and any other kind of debt and/or equity securities, including but not limited to preferred equity certificates and warrants, whether convertible or not in all cases. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, further or relate to its purpose.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Name.** The Company will have the name of “Amtek Luxembourg S.à r.l.”.

**Art. 5. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

## Chapter II. Capital, Shares

**Art. 6. Subscribed Capital.** The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The capital may be increased, or decreased, in one or several times at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders’ meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

**Art. 8. Shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of one or several shares carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible towards the Company.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

**Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

## Chapter III. Manager(s)

**Art. 10. Manager(s), Board of Managers.** The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The members of the board might be split into two categories, respectively denominated “Category A Managers” and “Category B Managers”.

The managers need not be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders’ holding a majority of votes.

Each manager will be elected by the sole shareholder or by the shareholders’ meeting, which will determine their number and the duration of their mandate.

**Art. 11. Powers of the Manager(s).** In dealing with third parties, the manager or the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s object and provide that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company. In case the managers are split into two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

If the manager or the board of managers is temporarily unable to act, the Company's affairs may be managed by the sole shareholder or, in case the Company has several shareholders, by the shareholders acting under their joint signatures.

The manager or board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not, either shareholders or not.

**Art. 12. Day-to-day Management.** The manager or the board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the board of managers.

**Art. 13. Meetings of the Board of Managers.** The meetings of the board of managers are held within the Grand Duchy of Luxembourg.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the/those managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

A manager may be represented by another member of the board of managers.

The meetings of the board of managers may be convened by any two managers by any means of communication including telephone or e-mail, provided that it contains a clear indication of the agenda of the meeting. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

The board of managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. In case the managers are split into two categories, at least one Category A Manager and one Category B Manager shall be present or represented. Any decisions made by the board of managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and of one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 15 hereafter, the quorum requirement shall apply and for this purpose the conflicting status of the affected manager(s) is disregarded.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate and deliberate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the board of managers.

**Art. 14. Liability - Indemnification.** The manager or the board of managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such manager or officer may be entitled.

**Art. 15. Conflict of Interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

## Chapter IV. Shareholder(s)

**Art. 16. General Meeting of Shareholders.** If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by Law to the general meeting of shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the shareholders by any means of communication. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Law by the board of managers, failing which by the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by any means of communication as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of managers, which is final, circumstances of "force majeure" so require.

**Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders.** Any regularly constituted shareholders' meeting of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the manager or the board of managers by the Law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 18. Procedure, Vote.** Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The general meeting shall adopt resolutions by a simple majority of votes cast, provided that the number of shares represented at the meeting represents at least one half of the share capital. Blank and mutilated ballots shall not be counted.

One vote is attached to each share.

## Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits

**Art. 19. Financial Year.** The Company's accounting year starts on July 1<sup>st</sup> and ends on June 30<sup>th</sup> of each year.

**Art. 20. Adoption of Financial Statements.** At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the manager or the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 21. Appropriation of Profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the legal reserve is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 22. Interim Dividends.** Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the board of managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the legal reserve.

## Chapter VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 23. Dissolution, Liquidation.** At the time of winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

## Chapter VII. Applicable Law

**Art. 24. Applicable Law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on June 30<sup>th</sup>, 2015.

### *Subscription - Payment*

All the twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by D.Law, prenamed.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at nine hundred fifty Euro (EUR 950.-).

### *Resolutions of the sole shareholder*

The sole shareholder resolves to:

1. Determine the number of manager at one (1).

2. Appoint the following person as Company's manager:

- Mr. Marcel Stephany, born in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on September 4<sup>th</sup> 1951, residing at 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand Duchy of Luxembourg.

The duration of the manager's mandate is unlimited.

3. Determine the address of the Company at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Echternach, Grand-Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the Company appearing, she signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le trente juin.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

### **A COMPARU:**

D. Law, une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au Aerogolf Bloc A, 1, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166 269, représentée par Mademoiselle Peggy Simon, ayant son adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 27 juin 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

### **Chapitre I<sup>er</sup>. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

**Art. 2. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, incluant sans limitation, des obligations, tout instrument de dette, créances, certificats de dépôt, des unités de trust et en général toute valeur ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit à l'exception d'un emprunt public. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances incluant, sans limitation, l'émission de «PECS» et des «warrants», et ce convertibles ou non. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tout transfert de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société a comme dénomination «Amtek Luxembourg S.à r.l.».

**Art. 5. Siège Social.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

## Chapitre II. Capital, Parts Sociales

**Art. 6. Capital Souscrit.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 7. Augmentation et Diminution du Capital Social.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

**Art. 8. Parts Sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une ou de plusieurs parts sociales emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

**Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

### Chapitre III. Gérant(s)

**Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

Les gérants ne doivent pas être obligatoirement associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par décision de l'associé unique ou des associés représentant une majorité des voix.

Chaque gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat.

**Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s).** Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou le conseil de gérance a tout pouvoir pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Si le gérant ou le conseil de gérance est temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le gérant ou le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

**Art. 12. Gestion Journalière.** Le gérant ou le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doit être préalablement approuvé par le gérant ou le conseil de gérance.

**Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance.** Les réunions du conseil de gérance sont tenues au Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Un gérant peut en représenter un autre au conseil.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par deux gérants par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de la réunion. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B devra être présent ou représenté.

Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-après, les exigences de quorum s'appliqueront et, à cet effet, il ne sera pas tenu compte de l'existence d'un tel conflit dans le chef du ou des gérants concernés pour la détermination du quorum.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par «conference call» ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant et délibérant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

**Art. 14. Responsabilité, Indemnisation.** Le gérant ou le conseil de gérance ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par ui au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel gérant ou mandataire pourrait prétendre.

**Art. 15. Conflit d'Intérêt.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le conseil de gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

#### Chapitre IV. Associé(s)

**Art. 16. Assemblée Générale des Associés.** Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par le biais de tout moyen de communication. Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation par le conseil de gérance, ou à défaut, par le conseil de surveillance, s'il existe, ou à défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par tout moyen de communication, un mandataire, lequel n'est pas obligatoirement associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil de gérance.

**Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au conseil de gérance en vertu de la Loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 18. Procédure - Vote.** Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

L'assemblée générale adoptera les décisions à la majorité simple des voix émises, à condition que le nombre des parts sociales représentées à l'assemblée représente au moins la moitié du capital social. Les votes blancs et les votes à bulletin secret ne devront pas être pris en compte.

Chaque action donne droit à une voix.

## Chapitre V. Année Sociale, Répartition

**Art. 19. Année Sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> juillet et se termine le 30 juin de chaque année.

**Art. 20. Approbation des Comptes Annuels.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 21. Affectation des Résultats.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est à la disposition des associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la Loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

**Art. 22. Dividendes Intérimaires.** Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance;
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice;
- Le gérant ou le conseil de gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pour cent (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

## Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 23. Dissolution, Liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

## Chapitre VII. Loi Applicable

**Art. 24. Loi Applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 30 juin 2015.

### *Souscription - Libération*

Toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par D.Law, préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ neuf cent cinquante Euros (EUR 950.-).

### *Décisions de l'associé unique*

L'associé unique décide de:

1. Déterminer le nombre de gérant à un (1).
2. Nommer la personne suivante en tant que gérant de la Société:
  - Monsieur Marcel Stephany, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) le 4 septembre 1951, résidant professionnellement au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand-Duché de Luxembourg.

La durée du mandat des gérants est illimitée.

3. Déterminer l'adresse du siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

118655

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 1<sup>er</sup> juillet 2014. Relation: ECH/2014/1244. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 09 juillet 2014.

Référence de publication: 2014098903/490.

(140118633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

**Anton S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 121.600.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze,

le deux juillet.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg)

A comparu:

Monsieur Dominique ADAM, retraité, demeurant à F-06270 Villeneuve-Loubet, 1001, avenue de la Batterie, Amiral C33.

Lequel comparant est ici représenté par Monsieur Max GALOWICH, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 12 juin 2014,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I.- Que la société anonyme ANTON S.A., avec siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 121.600 (NIN 2006 2230 18651), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 novembre 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2424 du 28 décembre 2006.

II.- Que le capital de la société s'élève à trente-et-un mille Euros (€ 31.000.-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente-et-un Euros (€ 31.-) chacune, entièrement libérées.

III.- Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

IV.- Que le comparant déclare expressément que la société ANTON S.A. n'est impliquée dans aucun litige ou procès de quelque nature qu'il soit et que les actions ne sont pas mises en gage ou nantissement.

Après avoir énoncé ce qui précède, le comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare et pour autant que nécessaire décide de dissoudre la société ANTON S.A..

En conséquence de cette dissolution, l'actionnaire unique, Monsieur Dominique ADAM, agissant pour autant que de besoin en tant que liquidateur de la société, déclare que:

- tous les éléments d'actifs ont été réalisés et que tout le passif de la société ANTON S.A. a été réglé et qu'il demeurera responsable de toutes dettes et de tous engagements financiers éventuels, présentement inconnus de la prédite société, aussi bien que des frais qui résulteront de cet acte;

- la liquidation de la prédite société étant ainsi achevée, et partant elle est à considérer comme faite et clôturée;

- décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exercice de leurs fonctions;

- les livres et les documents de la société dissoute seront conservés pour une période de cinq ans au siège social de la société dissoute à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt;

- pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes;

- le registre des actions et/ou les actions est/sont à détruire en présence du notaire instrumentant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: M. GALOWICH, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 03 juillet 2014. Relation: ECH/2014/1264. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 09 juillet 2014.

Référence de publication: 2014098949/50.

(140118211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

---

**Anglo American Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 69.788.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2014.

Référence de publication: 2014098947/10.

(140118136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

---

**Artal Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 10-12, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 44.470.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014098956/9.

(140118115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

---

**SELP (Alpha Poland) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 182.786.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 68869 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014098715/10.

(140116559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

---

**responsAbility BOP Investments S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 132.074.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 8 juillet 2014 a décidé de renouveler le mandat de KPMG Luxembourg S.à r.l. en tant que réviseur d'entreprises et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2014098882/13.

(140117908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

---